

PERSONNE NE ME COMPREND !



COMPTE PERSONNEL DE FORMATION



VOTRE COMPTE CPF EST MAINTENANT CREE ET ABONDE VOUS AVEZ ENVIE DE VOUS FORMER...PAR OU COMMENCER...

Le Conseil en Evolution Professionnel est un service gratuit et accessible à tous.

Pour en bénéficier et trouver le conseiller le plus proche, n'hésitez pas : [consultez l'espace conseil](#).

Retrouvez les coordonnées des structures habilitées à vous proposer ce dispositif de conseil en évolution professionnel depuis : [l'espace conseil](#) ou sur [mon-cep.org](#)

Pour retrouver tous les conseils dans le choix de l'organisme : [bien choisir son organisme de formation](#)

Le catalogue de formation accrédité au titre du CPF est accessible par votre espace personnel.

L'utilisation du CPF relève de votre seule initiative.

Si vous souhaitez participer à une formation durant votre temps de travail, vous devez demander une autorisation d'absence, auprès de votre employeur, au moins 60 jours avant le début de la formation pour une formation de moins de 6 mois et au moins 120 jours pour une formation de plus de 6 mois. Vous joindrez, à votre demande d'autorisation d'absence, un courrier dans lequel votre projet de formation est argumenté au regard de votre projet professionnel. Une réponse vous sera adressée sous 30 jours.

Si votre autorisation d'absence est acceptée, votre rémunération sera maintenue durant votre formation.

Pour en savoir plus :

<http://accueil.pole-emploi.intra:8501/portail/metier/m-ressources-humaines/generic.jsp?type=inarticle&id=5184042>

➤ TRUCS ET ASTUCES

1. Connectez-vous sur votre espace personnel avec votre numéro de sécurité sociale et votre mot de passe créé précédemment.
 2. Accédez à vos dossiers en cliquant sur le menu du haut "Mes dossiers de formation".
 3. Sélectionner l'organisme de formation ainsi que l'intitulé de formation et la session.
 4. Après ma demande d'inscription, je suis son évolution en ligne, étapes par étapes.
- L'organisme de formation a 2 jours ouvrés pour vous répondre. Passé ce délai, veuillez considérer votre dossier comme annulé, vous pouvez le supprimer.
 - Si la formation comporte des modalités d'inscriptions spécifiques (prérequis), l'organisme doit accuser réception de votre demande sous deux jours. Il a ensuite 30 jours ouvrés pour vous contacter et valider avec vous les prérequis.
 - L'organisme a la possibilité de refuser votre demande d'inscription. Il faut prendre contact directement avec lui pour en connaître les raisons.
 - L'organisme a accepté votre dossier. Vous avez 4 jours ouvrés pour finaliser votre inscription. Pour cela vérifier le dossier en intégralité et cliquer sur le bouton « Valider ». Vous devez donner votre accord pour mobiliser vos droits formation et si vous avez un reste à payer vous devez le régler par carte bancaire en une seule fois.



FO le syndicat qui défend les agents
Contactez-nous pour faire valoir vos droits !

Contactez-nous : syndicat.fo-ara@pole-emploi.fr

Retrouvez nos infos : www.fo-pole-emploi-ara.fr,

www.facebook.com/FO.PE.ARA et [Youtube](#)